



Perche Gastronomie Nature Organise

Les *Percherines* de *Mai*

à Mortagne-au-Perche les 2 et 3 juin 2018

Exposants en extérieur

RENSEIGNEMENTS A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

Exemplaire à nous retourner pour le 15 mars 2018

VOS COORDONNEES

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Portable :

Fax : E-mail :

N° de SIRET (à renseigner obligatoire) :

Code APE

Nom & prénom du responsable :

L'ouverture du salon au public sera le samedi 2 juin à 10 heures et en nocturne jusqu'à 22 heures pour les exposants souhaitant être en extérieur uniquement avec animations, restauration, groupe musical breton. Le dimanche 3 juin de 10 heures à 18 heures 30.

DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE (cocher les cases correspondantes)

Êtes-vous : Fabricant Prestataire de service Distributeur

Producteur Artisans

Produits, marchandises, services et marques exposées :

.....

Je soussigné, nom & prénom :

Agissant en qualité de : dûment mandaté par la société ci-dessus et pour laquelle je me porte garant.

- Désire, sous réserve d'admission, et dans la mesure des possibilités, les emplacements et services précisés sur la présente demande selon les tarifs indiqués.
- Demande à exposer les produits, articles, marchandises, matériels énoncés sur la présente demande, à l'exclusion de tous autres.
- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du salon et j'engage à me conformer aux prescriptions du dit règlement.
- Je déclare par la présente, donner mon adhésion ferme et définitive au salon Perche Gastronomie Nature de Mortagne au Perche l'emplacement défini aux conditions de règlement pendant toute la durée du salon.

Retour : Association Perche gastronomie Nature

Mme FOURDRILIS Françoise

2 rue Ragaine

61400 MORTAGNE AU PERCHE

Contacts : 02 33 25 13 75 ou 06 07 41 96 89

Siret: 512 406 646 000 12

Courriel: jean.fourdrilis@sfr.fr

Site: <http://www.perche-gastronomie.net>

Facebook: [perche gastronomie nature](https://www.facebook.com/perche.gastronomie.nature)

RENSEIGNEMENTS A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

Dossier à nous retourner pour le 15 mars 2018

TARIF 2018

	Prix unit.	Quantité	Montant
Stands fournis par organisateur			
Chalet bois fermé 3 m façade x 2 m profondeur (Quantité limitée) avec 1 prise courant 220 volts	280 €		€
Stand Pagode 9m ² - 3m façade x 3m profondeur avec 1 prise courant 220 volts	280 €		€
Stand sous chapiteau du Grill (zone rouge sur plan)	200 €		€
Emplacements extérieurs non couverts			
Important : En cas de mauvaises conditions météorologiques, un exposant extérieur souhaitant occuper un emplacement couvert « libre » devra s'acquitter de la différence de tarif (voir tableau si dessus)			
Surface jusqu'à 12m ²	(L x l)	100 €	€
Surface de 13m ² à 24m ²	(L x l)	150 €	€
Surface de 25m ² à 36m ²	(L x l)	200 €	€
Surface de 37m ² à 50m ²	(L x l)	250 €	€
Surface au-delà de 50m ² + 5 € Le m ² supplémentaire	(L x l)	250 € + x 3 €	€
Remplacer les par votre surface en soustrayant 50 m ² (qui correspond au 200 €)			€
Espace jardin pour Horticulteurs, Floriculteurs, Maraîchers etc .. sur 4 m de profondeur le tarif est de 10 € le m linéaire	10 € xm linéaire		€
Pour les emplacements extérieurs non couverts possibilité d'une prise de 220 volts ajouter 20 €			€
Publicité micro et gardiennage inclus			
Total net à payer			€

MODE DE PAIEMENT :

Attention : notre association est non assujettie à la TVA, nous vous délivrerons un reçu et non une facture. Les prix sont nets sans TVA.

CE BULLETIN DOIT IMPERATIVEMENT ETRE ACCOMPAGNE DE VOTRE REGLEMENT POUR QUE LA RESERVATION DE VOTRE EMPLACEMENT SOIT EFFECTIVE (voir article 4 du règlement général).

Toute fausse déclaration sur la nature de votre activité entraînera l'exclusion immédiate sans remboursement des frais engagés.

Signature et cachet commercial

Précédé de la mention :

« Lu et Approuve »

et « Avoir pris connaissance du règlement général »

NB : Les stands non occupés le 2 juin 2018 à 09 h 00 seront considérés comme abandonnés et les organisateurs pourront en disposer sans remboursement.

Attention:

Vous devez fournir impérativement le certificat de réaction au feu avec votre règlement.

Aucun véhicule ne sera autorisé à entrer ou sortir de l'enceinte du salon du samedi 10 h au dimanche 18h30.

Sur la surface bitumée soit la zone rouge sur le plan général aucune fixation au sol ne sera acceptée.